

La gestion des sols contaminés, leur classement, leur élimination et leur valorisation

Audience du BAPE – Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise – 12 décembre 2023



Plan de la présentation

1. La gestion des sols contaminés au Québec et leur classement
 - 1.1 Encadrement technique et réglementaire
 - 1.2 Classement

2. L'élimination, le traitement et la valorisation
 - 2.1 L'élimination et le traitement
 - 2.2. La valorisation

1. La gestion des sols contaminés au Québec et leur classement

1.1 Encadrement technique et réglementaire

- 2001 : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)
- 2003 : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT)
- 2007 : Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCTSC)
- 2016 : Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
- 2021 : Règlement concernant la traçabilité des sols excavés
- 2022 : Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés

1. La gestion des sols contaminés au Québec et leur classement

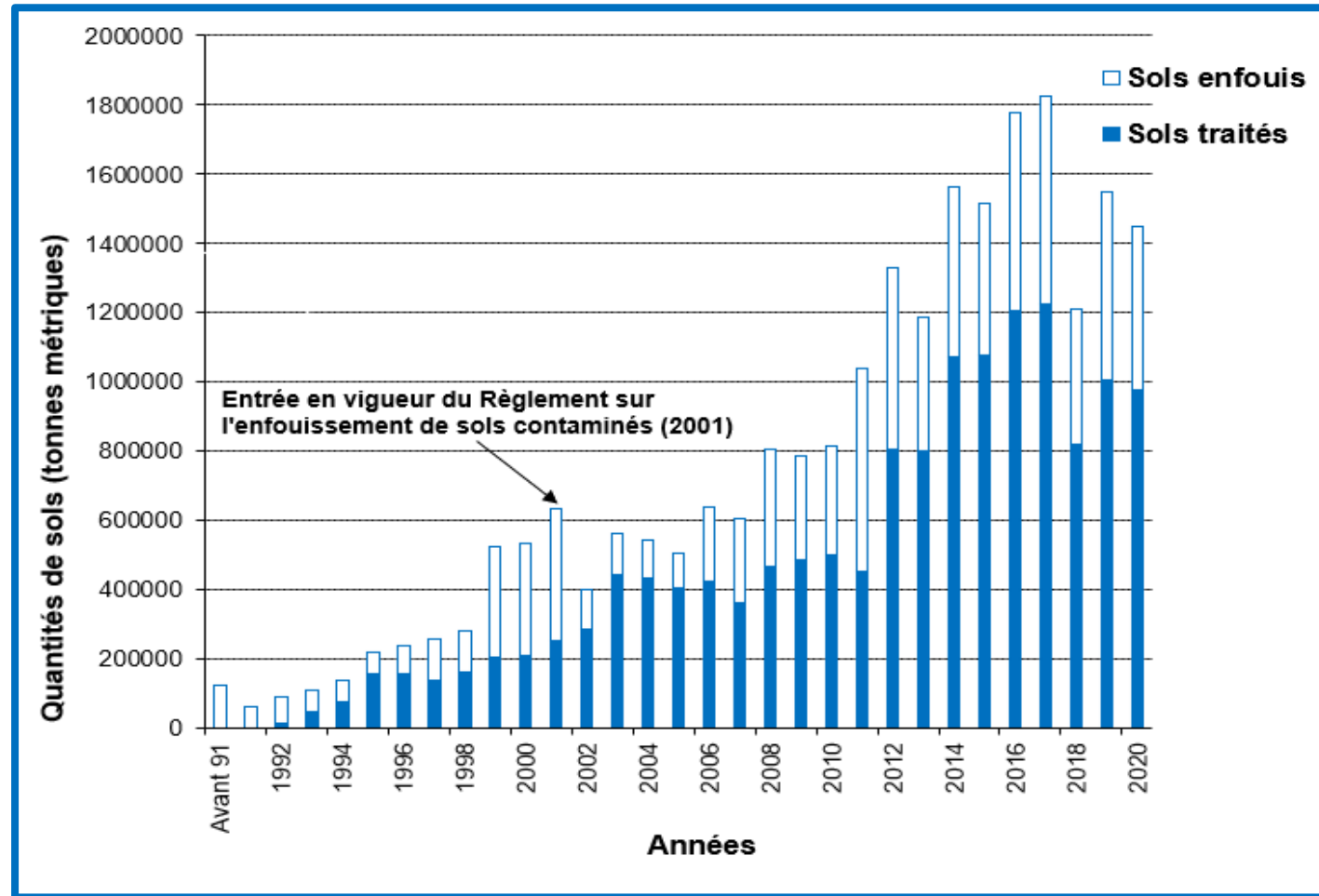
1.2 Classement

❖ Classification des sols contaminés

- Critères A (sols propres, teneurs de fond)
- Critères B (résidentiel)
- Critères C (commercial/industriel)
- Critères D (non admissibles à l'enfouissement)

2. L'élimination, le traitement et la valorisation

2.1 L'élimination et le traitement



2. L'élimination, le traitement et la valorisation

2.1 L'élimination et le traitement

❖ Les lieux d'enfouissement

- 5 lieux d'enfouissement en opération :
 - ✓ 1 au Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - ✓ 2 dans Lanaudière
 - ✓ 2 au Centre-du-Québec

❖ Les centres de traitement

- 30 centres de traitement

2. L'élimination, le traitement et la valorisation

2.2 La valorisation

- On entend par « valoriser » l'acte de redonner un usage, une utilité aux sols contaminés en permettant de les substituer à des sols ou des matériaux propres, de manière à limiter les impacts environnementaux et économiques qui y sont associés.
- 2 avantages : gestion des sols traités et diminution de la pression sur le milieu naturel.
- Encadrement résumé à l'annexe 5 du Guide d'intervention : grille de gestion des sols excavés.
- Stratégie du Ministère : favoriser la valorisation des sols < B et < C afin d'inciter au traitement plutôt qu'à l'enfouissement des sols fortement contaminés, et ainsi permettre une meilleure utilisation de la ressource en sols propres.

2. L'élimination, le traitement et la valorisation

2.2 La valorisation (la suite)



Quantité de sols A-B et B-C à gérer annuellement

- A-B plus de 5 M tonne métrique
- B-C plus de 1,7 M tonne métrique
- > C plus de 800 000 tonne métrique

Près de 10 fois plus de sols A-C valorisables à disposer que de > C

2. L'élimination, le traitement et la valorisation

2.2 La valorisation (la fin)



Lieux de valorisation

- ❖ Plus de 75 lieux de valorisation
 - Restauration Carrière
 - Remblais terrains contaminés
 - Recouvrement aires résidus miniers
 - Recouvrement anciens lieux d'élimination
 - Autres

- ❖ Près de 40 lieux d'enfouissement de matières résiduelles
 - Recouvrement journalier
 - Recouvrement final